



Dijon, lundi 12 juillet 2021

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2021/03931

Pris en application :

- art. A 4241-26 du CT (mesures temporaires)
- Code des transports
- Arrêté préfectoral n°528

Feux d'artifices**Fermeture temporaire ECLUSE 52S****Arrêt de navigation (pose d'une passerelle sur le sas de l'écluse 52S) (tous les usagers - dans les deux sens)****- à partir du 14/07/2021 à 16:00 au 15/07/2021 à 09:00**

- o Canal de Bourgogne (écluse n°52 des Carrières Blanches)
pk 0,000 - Toute la largeur de la voie

Commentaire :

En vue de la manifestation des feux d'artifices du 14 juillet 2021 sur le Lac Kir (Dijon), la ville de Dijon installe une passerelle sur le sas de l'écluse 52S pour le passage des spectateurs se rendant à la manifestation.

Service(s) à contacter :

Direction territoriale Centre-Bourgogne, Chemin Jacques de Baerze, CS 36229, 21062 DIJON CEDEX
Tél : 03.45.34.13.00 - Fax : 03.45.34.12.99

Date limite d'affichage :

16/07/2021

Technicien supérieur du Développement Durable

Signé

Guillaume RUSSO